

**Vous avez besoin d'aide pour la mise à jour de votre BAL et son suivi ?** Compte tenu de l'importance du sujet pour le bon déploiement de la fibre optique, le Syane peut lancer un dispositif mutualisé, en collaboration avec la RGD Savoie Mont-Blanc, pour accompagner les communes dans leurs obligations de mise à jour de leur BAL. Ce dispositif, qui reste à définir, nécessite cependant un nombre minimum de communes participantes.

**Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à contacter le Syane en envoyant un email à [infofibre@syane.fr](mailto:infofibre@syane.fr)**

#### Ressources utiles :

- [www.adresse.data.gouv.fr](http://www.adresse.data.gouv.fr) Pour créer et gérer votre BAL
- [www.mes-adresses.data.gouv.fr](http://www.mes-adresses.data.gouv.fr) Pour publier et mettre à jour votre BAL

#### Webinaires et guides en ligne :

- [www.peertube.adresse.data.gouv.fr](http://www.peertube.adresse.data.gouv.fr) Disponible pour vous accompagner dans chaque étape



[www.fibre.syane.fr](http://www.fibre.syane.fr)



[www.hautesavoie-fibre.fr](http://www.hautesavoie-fibre.fr)

Réseau exploité par :



# Guide pratique Importance de la BAL et de la BAN

DÉNOMINATION DES VOIES,  
NUMÉROTATION DES MAISONS  
ET AUTRES CONSTRUCTIONS :  
LE MAINTIEN À JOUR DE  
VOTRE BASE ADRESSE LOCALE  
(BAL) EST INDISPENSABLE !



## Qu'est-ce que la BAL ?

La Base Adresse Locale (BAL) est le répertoire officiel des adresses de votre commune. Elle contient les noms des voies, la numérotation des bâtiments, et des informations complémentaires pour chaque adresse.

La mise à jour de la BAL est de la responsabilité des communes (source: article 169 de la loi dite 3DS du 21 février 2022 / décret 2023-767 du 11 août 2023)

### Pourquoi la BAL est-elle importante ?

#### ■ Pour le déploiement de la fibre optique :

Pour localiser les bâtiments à raccorder, optimisant ainsi le déploiement du réseau fibre. La mise à jour de la BAL est particulièrement importante pour améliorer la qualité de service perçue par les citoyens.

#### ■ Pour les services publics :

Une BAL à jour améliore l'efficacité des services de secours, de livraison, et de gestion des déchets.

#### ■ Pour les citoyens :

Facilite l'utilisation des GPS et autres services de géolocalisation, améliorant ainsi la mobilité et les livraisons.

## Qu'est-ce que la BAN ?

La Base Adresse Nationale (BAN) est un référentiel national qui regroupe toutes les BAL des communes françaises. Elle est essentielle pour la diffusion des adresses à une échelle nationale.

## ETAPE 1 : Créer la Base Adresse Locale (BAL)

### Identifiez les voies

■ **Recensez toutes les voies** de votre commune (routes, chemins, impasses, etc.)

■ **Attribuez un nom à chaque voie**, en tenant compte de la toponymie locale et des conventions de nommage.

### Numérotez les bâtiments en choisissant un système de numérotation adapté

#### ■ Numérotation continue :

Les numéros sont attribués de façon croissante, les pairs à droite et les impairs à gauche.

#### ■ Numérotation métrique :

Les numéros représentent la distance en mètres depuis le début de la voie,

ce qui permet d'intercaler facilement de nouveaux numéros.

### Renseignez la BAL

■ **Rendez-vous sur** [adresse.data.gouv.fr](https://adresse.data.gouv.fr) pour créer votre BAL.

■ **Importez** un fichier existant ou créez une nouvelle base à partir de l'interface dédiée.



### Validez et certifiez les adresses

■ **Certifiez les adresses** pour garantir leur fiabilité. Cette certification peut être faite pour une adresse unique, une voie complète, ou l'ensemble de la BAL.

## ETAPE 2 : Publier la Base Adresse Locale

### Accédez à la Plateforme

■ **Connectez-vous sur** [mes-adresses.data.gouv.fr](https://mes-adresses.data.gouv.fr) avec les identifiants de votre commune.



### Publiez la BAL

■ **Une fois la BAL complétée et vérifiée**, publiez-la pour qu'elle soit intégrée dans la Base Adresse Nationale (BAN). locale et des conventions de nommage.

■ **Assurez-vous** que toutes les informations sont correctes avant la publication, car elles seront utilisées par de nombreux acteurs (services publics, opérateurs, GPS, etc.).

### Notifiez des Services Publics

■ **Informez** les services concernés (services de secours, opérateurs de réseau, etc.) de la mise à jour de la BAL pour qu'ils puissent intégrer les nouvelles données dans leurs systèmes.

## N'OUBLIEZ PAS... De mettre à jour la BAL régulièrement

### Surveillance continue

■ **Mettez à jour** la BAL à chaque changement dans votre commune : nouvelles constructions, démolitions, changements de noms de rues, etc.

■ **Assurez-vous** que les nouvelles adresses sont rapidement intégrées et certifiées.

### Coordination avec les services

■ **Collaborez** avec vos services municipaux et les gestionnaires de réseaux pour identifier et intégrer les modifications nécessaires.

### Utilisation des outils en ligne

■ **Utilisez les mêmes outils en ligne** pour effectuer des mises à jour régulières et republier la BAL après chaque modification.

### Information des citoyens

■ **Communiquez avec les habitants** sur l'importance de la mise à jour de leurs adresses (notamment auprès des banques, assurances, et autres services) après toute modification de la BAL.